

Direction du développement électrique
Service de l'aménagement électrique

Québec, le 2 juin 2005

Madame Marie-Josée Méthot
Service de l'expertise environnementale
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Audiences publiques du BAPE du 16 au 25 mai 2005 sur les projets
de parcs éoliens à Baie-des-Sables, Anse-à-Valleau et Murdochville

Madame,

Pour les projets en rubrique, la présente vise à fournir les pièces demandées par la commission et à apporter quelques ajustements au sujet de la présentation de la Direction du développement électrique et les explications techniques qui ont été fournis.

- À la séance du 25 mai 2005, en soirée à Murdochville, la commission a demandé de fournir une carte des gisements éoliens pour la région.
 - À cet effet, en 1996, une carte des vents a été dressée pour l'ensemble du Québec. La résolution de cette carte ne permettait pas cependant d'établir le potentiel éolien exploitable du Québec (Document en référence : L'éolien, une énergie redécouverte – page 2 - Carte).
 - De 1998 à 2003, un programme de mesure du potentiel éolien a été réalisé. Ce programme a permis d'évaluer le potentiel de quelques zones spécifiques des régions de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord. Une grande quantité de données techniques ont été recueillies, elles n'ont pas été cartographiées, mais elles demeurent utilisables pour évaluer le potentiel de plusieurs sites dans ces régions

(CD-ROM comptabilisant ces données disponibles au MRNF au coût de 45 \$).

- Aussi, pour les sites où les promoteurs ont proposé des projets spécifiques, des mats de mesures de vents ont été installés par eux pour confirmer le potentiel des sites où ils entendaient installer des éoliennes.

Il y a lieu aussi de préciser que la tâche n'était pas simple de vulgariser les concepts fonctionnels et techniques assez complexes qui pondèrent l'intégration de l'éolien. À cet effet, il y a lieu d'apporter les précisions suivantes aux transcriptions des séances publiques:

- Séance du 17 mai 2005, en soirée :
 - P.71, 2^e paragraphe : remplacer "livrer aux distributeurs de l'énergie" par " livrer au distributeur d'énergie", car il n'y a qu'un seul distributeur d'électricité actuellement au Québec;
 - P.72, 3^e par. : Le projet de Murdochville n'est pas inclus dans l'appel d'offres de 1000 MW. Cela a été corrigé à la 2^e présentation;
 - P.76, 3^e par. : le terme plus juste est « réactance d'artère », malgré le fait que cette réactance est en fait une inductance;
 - P.79, 6^e par. : "le champ magnétique" en remplacement "de champ magnétique".
- Séance du 19 mai 2005, en soirée :
 - P.44, 45 et 55 : À la question de la commission sur les coûts de l'énergie actuels de l'éolien en comparaison à d'autres sources d'énergie.
 - il faut préciser que le coût a été déterminé à la date de mise en service des projets à annuité croissante de 2,5 %. Pour une base de comparaison avec l'éolien (\$2007), le coût des autres projets énumérés a été ramené en 2007 avec un taux d'inflation de 1,9 %, cela à titre indicatif;
 - par ailleurs, il faut lire 0,85 TWh au lieu de 0,085 TWh pour le projet d'aménagement hydroélectrique de la Chute Allard et des Rapides-des-Cœurs.

- Séance du 25 mai 2005, en soirée :
 - P. 53, par. 7 : Les aires protégées sont effectivement soustraites des sites exploitables;
 - P. 53, par. 8 : Il faut lire « ressource éolienne » au lieu de « ressource hydrolienne »;
 - P. 58, par.5 : Il faut lire « intermittente » au lieu de « terminante »;
 - P. 61, par. 3 : 10 000 MW au lieu de 1 000 MW;
 - P. 61, par. 8 : substituer « moyenne » par « approximation ».

Alain Tremblay, ing.